



Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention nationale des coiffeurs

Prolongation du 17 août 2017

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

La durée de validité des arrêtés du Conseil fédéral du 27 avril 2010, du 6 décembre 2012, du 30 août 2013 et du 20 octobre 2016¹, qui étend la convention collective nationale des coiffeurs, est prorogée jusqu'au 31 mars 2018.

II

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et a effet jusqu'au 31 mars 2018.

17 août 2017

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ FF 2010 2675, 2012 9009, 2013 6425, 2016 7883

